

## Etat civil

### Décès

Maria GRANIER : 16/05/2025

Louis JULIEN : 26/05/2025

Albert ROUSTAN : 16/06/2025

Brigitte CRES (née MOURGUES) : 11/07/2025

Robert DALVERNY : 29/07/2025

Bernard MAGNOUX : 18/09/2025

### Naissances

Lisandro DIAS DE OLIVEIRA : 10/05/2025

Loukya BRAHMI GIRAL : 11/05/2025

Eva VEDRINES ALVES : 21/06/2025

Ambre MICHEL : 21/09/2025

### Mariages

Jérémie GONELLA et Eloïse LODOR : 01/03/2025

Manon FRAPPIER et Maxime SAUZEAU : 06/06/2025

William JOURDAIN et Jenny DUBOIS : 07/06/2025

Julie-Anne MILLE et Gary MARTIN : 05/07/2025

Rodolfo TENDEROU et Miguel Angel SANTANA BURGOS : 27/09/2025

Pour ne rien louper des prochains événements programmés sur la Commune

**Téléchargez L'application IntraMuros**

Disponible gratuitement sur Apple Store et Play Store



## Infos pratiques

### Permanences du Maire et des Adjoints

Les permanences ont lieu UNIQUEMENT sur rendez-vous

Du Lundi au Vendredi à partir de 17h00 Valérie REBOIS-CHEMIN, Maire

Samedi de 9h00 à 12h00 Benoît VALARIER, Premier Adjoint, chargé des finances

Samedi de 9h00 à 12h00 Xavier SOUCHON, Deuxième Adjoint, chargé des travaux et de l'urbanisme

Samedi de 9h00 à 12h00 Stéphanie PASI, Troisième Adjointe, chargée du social

### Ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale

Du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

### Contact

Tel : 04.66.47.71.32 / Mail : [badaroux3@wanadoo.fr](mailto:badaroux3@wanadoo.fr) / Adresse : 2 rue de l'Égalité 48000 BADAROUX

### Déchetterie de Mende (Causse d'Auge)

HORAIRES D'ETE (du 1<sup>er</sup> Avril au 31 Octobre)

Du Lundi au Samedi : 8h30 / 12h00 et 13h45 / 18h00

Le Dimanche : 9h00 / 12h00

HORAIRES D'HIVER (du 1<sup>er</sup> Novembre au 31 Mars)

Du Lundi au Samedi : 9h30 / 12h00 et 13h45 / 17h30

### Espace déchets verts de Badaroux

Situé Route de Saint Martin, Ouvert 7 j/7 et 24h/24

## Bulletin Municipal

### BADAROUX Automne 2025



### Edito

#### Un numéro un peu particulier

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2025, la période de réserve électorale est ouverte en vue des élections municipales de mars 2026. Ce bulletin ne comporte donc pas le mot du maire.

À la place, nous vous proposons :

- vos rubriques habituelles,
- un dossier spécial consacré au déroulement des élections municipales, avec un focus sur le scrutin de liste et les nouveautés de la loi du 21 mai 2025,
- ainsi qu'une rétrospective en images du printemps-été 2025.

#### Le scrutin de liste, qu'est-ce que c'est ?

Lors des prochaines élections municipales, vous voterez non pas pour un candidat isolé, mais pour une liste entière de candidats. Chaque liste représente une équipe complète qui se présente à la gestion de la commune. Concrètement, vous glisserez dans l'urne un bulletin correspondant à la liste de votre choix. Les sièges au conseil municipal seront ensuite répartis entre les listes, en fonction des résultats obtenus, selon les règles fixées par la loi. Ce système permet de garantir la cohérence des équipes élues et d'assurer une représentation proportionnelle des différentes sensibilités.

Bonne lecture !



Repas des voisins du quartier des Combes : Simplicité et convivialité Badarousienne !



Remise de dictionnaires aux élèves des classes de CP des deux écoles du village



La traditionnelle cérémonie de commémoration de la Tourette



Rentrée dans la bonne humeur à l'école publique Eliane Rajchnudel !



Rentrée musicale à l'école privée du Sacré-Cœur

## Actus

### Nouveau restaurant à Badaroux

Depuis le 30 juin 2025, vous pouvez à nouveau vous restaurer à Badaroux !

Cathia et son époux vous accueillent tous les jours à midi ainsi que les vendredi et samedi soir dans leur restaurant "Le Plaisir de Sens", Avenue du Gévaudan.

#### Au menu :

- Une cuisine traditionnelle élaborée à partir de produits locaux.
- Des plats du jour ou des mets à la carte.

Le restaurant a déjà commencé à diversifier ses activités :

- Depuis la rentrée, ses cuisines fournissent les repas de la cantine de l'école publique Éliane Rajchnudel.
- Tous les mardis soir, des burgers, frites et bruschettas à emporter sont proposés.

Nous leur souhaitons une belle et longue aventure badarousienne !

 Tél. : 04 66 46 57 23



## Infos

### Campagne de stérilisation des chats errants

La Commune lance très prochainement une opération de stérilisation des chats errants grâce au soutien financier de la fondation Brigitte Bardot. Une quinzaine de chats devraient être capturés à l'aide de cages prêtées par l'association La Diane du Gévaudan puis pris en charge par un vétérinaire.

 Objectif : limiter la reproduction incontrôlée des chats errants et améliorer la qualité de vie du village.

 Votre rôle est essentiel pour la réussite de cette campagne :

- Faites stériliser vos propres chats, mâles comme femelles.
- Ne nourrissez pas les chats errants, cela favorise leur regroupement, la prolifération et les nuisances (bagarres, marquages, bruits...).

Un couple de chats non stérilisé peut donner naissance à près de 20 000 individus en 4 ans. Ensemble, agissons pour éviter ce scénario.

### Réhabilitation de l'ancien Atelier d'Artisanat

La Mairie a récemment acquis l'ancien Atelier d'Artisanat, situé au lieu-dit La Vignette, à l'entrée ouest du village.

#### Objectif du projet :

- Réaliser une réfection complète du bâtiment.
- Réaménager les espaces afin de créer un lieu de travail moderne et fonctionnel destiné aux artisans souhaitant s'installer ou maintenir leur activité sur notre commune.

#### Avancement :

- L'acquisition est désormais actée et finalisée.
- Une procédure de consultation est en cours pour sélectionner l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre.
- Les travaux de réfection pourront commencer dès la fin de cette étape.

Ce projet s'inscrit dans la volonté de la municipalité de soutenir l'artisanat local et de renforcer l'attractivité économique de Badaroux.



### Incidents acheminement courrier

De nombreux habitants ont signalé depuis le début de l'année des retards et dysfonctionnements dans la distribution du courrier et des colis. Ces problèmes sont liés à l'absence de facteur permanent et à l'enchaînement de remplaçants intérimaires.

La Mairie est régulièrement intervenue auprès de La Poste pour trouver des solutions, mais rappelle que :

- L'agence postale communale de Badaroux n'est pas responsable de la distribution du courrier.

Pour tout problème, vous devez contacter directement La Poste de Mende ou le 3631.

### Nouveautés à la cantine scolaire

Depuis la rentrée, les élèves de l'école publique Éliane Rajchnudel profitent des repas préparés par le restaurant local « Le Plaisir des Sens ».

Autre bonne nouvelle : mise en place d'une tarification sociale dans le cadre du dispositif national « Cantine à 1 euro ».

Les repas sont désormais facturés selon le quotient familial :

- 0,60 €, 0,80 €, 1 € ou 4 € maximum.

L'État finance 3 € par repas, la Mairie prend en charge le reste, permettant ainsi de garantir à tous les enfants des repas de qualité, équilibrés et accessibles.

## Infos

### Rentrée des associations

Les associations badarousiennes reprennent leurs activités pour l'année 2025/2026. Voici le planning des rendez-vous hebdomadaires :

#### PLANNING 2025/2026 DES ASSOCIATIONS BADAROSSIENNES

Jour	Salle	Heure	Activité
Lundi	Grande salle	19h00 - 20h00	Afrovibes
	Grande salle	20h15 - 21h15	Gymnastique Adultes
	Grande salle	14h00 - 15h00	Gymnastique Séniors
Mardi	Grande salle	18h30 - 19h30	Gymnastique holistique
	Biogue	18h30 - 19h30	Gymnastique Adultes
	Salle des Poutres	18h30 - 20h30	Théâtre
Mercredi	Grande salle	9h00-10h00	Gymnastique Séniors
	Grande salle	13h30 - 17h30	Club des Sources
	Grande salle	18h30 - 19h30	Gymnastique Enfants
Jeudi	Grande salle	20h00 - 21h00	Gymnastique Adultes
	Grande salle	9h00 - 12h30	Aquarelle

**i** Pour obtenir les contacts des associations, rapprochez-vous de la Mairie.  
**👉** Ce planning peut évoluer en cours d'année : restez informés sur [www.badaroux.fr](http://www.badaroux.fr).

### Projet de « Cour Oasis » à l'école publique

Durant l'année scolaire 2024/2025, la Commune a engagé un projet de Cour Oasis à l'école publique Éliane Rajchnudel.

**🎯** Objectif : créer un espace où les enfants peuvent courir, jouer et se dépenser dans un cadre adapté et agréable.

Le Cabinet d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Lozère a travaillé directement avec les élèves pour identifier :

- Les points forts de leur cour actuelle,
- Les axes d'amélioration souhaités.

**👉** À l'issue de ces échanges, les enfants ont proposé deux projets d'aménagement remis à Madame la Maire et à ses adjoints. Ces propositions sont actuellement à l'étude afin de vérifier leur faisabilité et de répondre au mieux aux attentes exprimées par les élèves.



## Actus

### Travaux de réfection

La commune a récemment investi dans plusieurs travaux de réfection sur son territoire : **Réfection du toit de l'église**

Le toit de l'église, et plus particulièrement celui de la sacristie, présentait des signes de dégradation préoccupants.

De nombreuses infiltrations d'eau témoignaient de l'usure de la toiture, accentuée par la prolifération de mousse.

**👉** La Commune a donc sollicité l'entreprise badarousienne Art et Toiture pour procéder au nettoyage et à la réfection complète.

Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier de l'État (DETR) et du Département (Contrats Territoriaux).

**✓** Notre église est désormais bien protégée et prête à affronter de nouvelles années d'intempéries !

#### Réfection du mur de soutènement à Nojaret

Le mur de soutènement de la voirie, situé à Nojaret, présentait une usure inquiétante, particulièrement lors des épisodes pluvieux.

**👉** Sa réfection a donc été inscrite parmi les priorités et confiée à l'entreprise locale Viguier Maçonnerie.

À l'heure, les travaux ont bénéficié d'un financement conjoint de l'État (DETR) et du Département (Contrats Territoriaux).

**✓** La sécurité de la voirie est ainsi renforcée pour les habitants et usagers.

**✗** Ces réalisations s'inscrivent dans la volonté de la municipalité de préserver le patrimoine communal tout en garantissant la sécurité et le confort des habitants.



### Village d'Avenir

Suite à sa candidature, la Commune de Badaroux a été retenue comme lauréate du programme « Village d'Avenir ».

Ce dispositif permettra à notre commune de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour plusieurs projets d'aménagement du territoire.

#### Objectifs principaux

Les projets retenus concernent avant tout :

- L'agencement et la sécurisation de la traversée du village, véritable lieu de vie et de rencontre, mais encore source de dangers pour les riverains.
- L'amélioration de la mobilité et des déplacements.

Une première étude a été conduite par le cabinet Indigo, afin d'identifier les enjeux et caractéristiques du village et de proposer des solutions adaptées.

#### Projets à venir

- Déplacement, réaménagement et sécurisation de l'arrêt de bus.
- Réfection et sécurisation du Chemin de la Gare, avec installation d'un garde-corps en bord de route.
- Réfection des trottoirs de la RN88 et aménagement de la traversée du village.

Développement de solutions de mobilité alternative : covoiturage, transports en commun, vélo...

 **Dimanches 15 et 22 mars 2026** Vous élirez les conseillers municipaux qui siègeront pour les six prochaines années. Ces élections seront marquées par l'application de la loi n°2025-444 du 21 mai 2025, qui modifie plusieurs règles, notamment pour les communes de moins de 1 000 habitants, comme Badaroux (960 habitants).

 Ce guide est destiné à vous aider à mieux comprendre les nouvelles règles et à préparer votre participation aux élections municipales de mars 2026.



### **Elections municipales, ce qui va changer pour les électeurs**

- Fin du panachage : il n'est plus possible de rayer, ajouter ou modifier des noms sur les bulletins de vote.
- Bulletins de liste bloquée : vous devrez glisser le bulletin tel quel dans l'enveloppe.

Bulletins annotés = nuls : toute mention manuscrite (rayure, ajout, flèche, symbole) annulera le vote. 

 **Objectif :** garantir la parité hommes/femmes et la cohésion des conseils municipaux.

### **Du nouveau aussi pour les futurs candidats**

- Nombre de sièges à pourvoir à Badaroux : 15.
- Listes souples : entre 13 et 17 candidats possibles. Les éventuels suppléants (16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup>) pourront remplacer des élus démissionnaires.
- Parité obligatoire : alternance homme/femme sur les listes.
- Candidatures isolées interdites.
- Répartition des sièges :
- La liste arrivée en tête obtient une prime majoritaire.
- Les autres sièges sont répartis proportionnellement entre toutes les listes.

 Pour plus d'informations sur le dépôt de candidatures, rapprochez-vous de la Préfecture.

### **Procuration de vote**

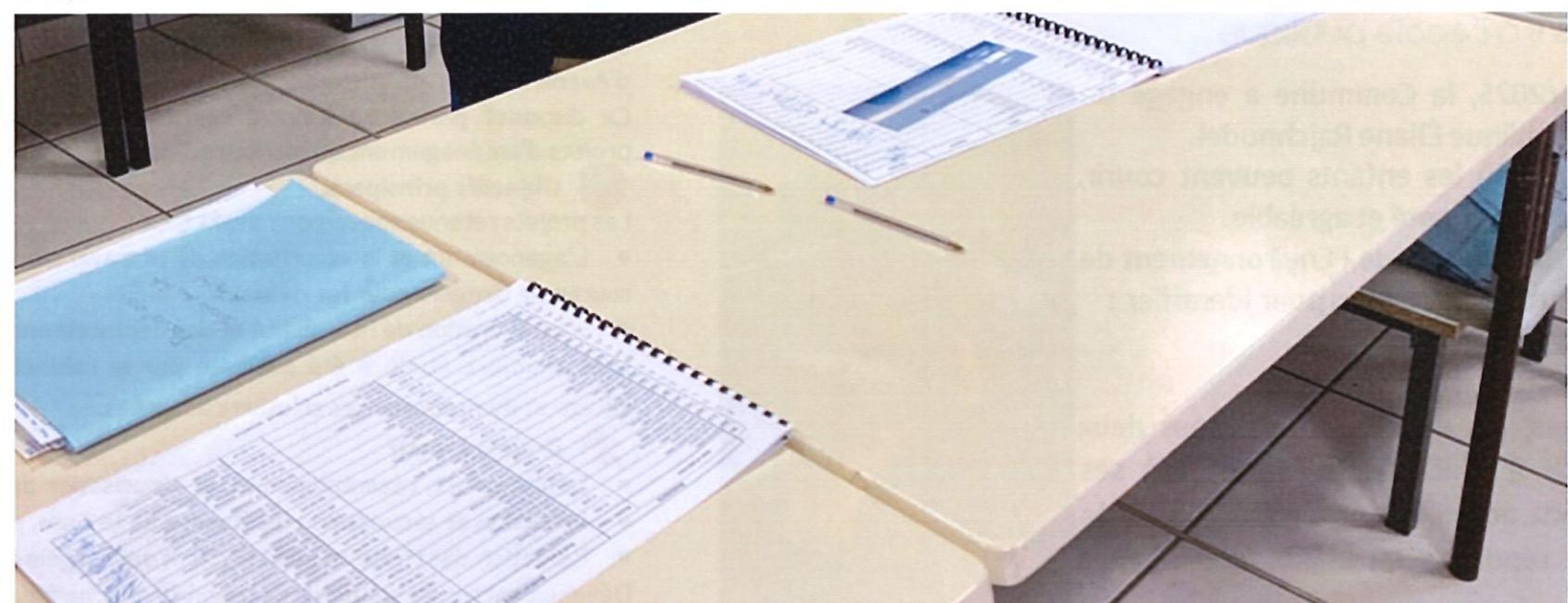
Vous ne pouvez pas voter en personne ? Donnez procuration !

Démarches en ligne : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

- Ou auprès de la gendarmerie / police (avec carte d'identité, carte d'électeur et n° d'électeur du mandataire).
- Le mandataire doit :
- être majeur, inscrit sur une liste électorale française,
- se déplacer au bureau de vote de Badaroux.
- Une personne ne peut détenir qu'une seule procuration.

Procuration possible pour un seul tour ou pour les deux.

Pas de date limite légale, mais veillez à faire la démarche tôt pour que la mairie reçoive la procuration à temps.



### **Inscription sur les listes électorales**

- Obligation d'être inscrit sur les listes de Badaroux pour voter dans la commune.
- Inscription automatique uniquement pour les jeunes recensés.
- Nouveaux arrivants : inscription nécessaire (Mairie ou en ligne sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) avec carte d'identité + justificatif de domicile.
- Date limite officielle non encore fixée → nous vous encourageons à vous inscrire rapidement pour éviter tout contretemps.

Vous recevrez une nouvelle carte électorale quelques semaines avant le scrutin : pensez à la présenter le jour du vote.

